

## La collecte des déchets de soins

Le système de collecte des déchets de soins fonctionne dans le Gers depuis 2010. Il donne aux éleveurs la possibilité de respecter la réglementation d'élimination des déchets de soins : plus de 200 fûts de collecte des déchets ont été achetés par les éleveurs.

### Qu'est ce qu'un D.A.S.R.I. ?

Les éleveurs, dans le cadre de leur activité d'élevage émettent des "Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux". Il s'agit d'aiguilles, de verres cassés, d'ampoules, de rasoirs ou de tout objet ayant été en contact avec les animaux (attelles, bandes, bolus, pansements divers, trocarts, tabliers, sur-bottes...), des médica-

ments non utilisés (voir schéma).

Le GDS s'est investi dans la création d'une filière gersoise conforme à la réglementation. En effet, le code de la santé publique oblige toute personne qui produit des D.A.S.R.I. de les éliminer sous sa responsabilité, en toute sécurité pour les personnes qui seront appelées à les manipuler. Concrètement, ces déchets doivent faire l'objet d'un stockage sécurisé et d'un traitement en dehors du circuit des ordures ménagères.

### Le circuit d'élimination fait intervenir :

- vos vétérinaires qui mettent les fûts de stockage à votre disposition,
- Trigone, association qui coordonne le travail des déchèteries dans lesquelles vous pouvez déposer vos conteneurs,
- Valoris, qui fournit les fûts, les collecte, les amène à l'incinération et assure la traçabilité de l'opération.

### Comment faire ?

- Achetez les fûts chez votre vétérinaire. A l'occasion de l'achat, vous signerez une convention reprenant l'ensemble des obligations de chaque intervenant. Des fûts étanches de 5 litres, 30 ou 50 litres vous sont proposés.
- Entrez le fût près de la pharmacie, protégé des intempéries et hors de portée des enfants et du bétail.
- Verrouillez le fût lorsqu'il est plein en condamnant ainsi l'ouverture.

- Déposez-le dans une des 25 déchèteries gersaises habilitées à recevoir ce type de produits, entre le 15 et le 20 de chaque mois.
- Conservez le bon d'enlèvement qui vous sera remis lors du dépôt. Valoris vous enverra par la suite un justificatif de destruction.

Pour tout renseignement :  
GDS au 05 62 61 79 73

